



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil municipal tenue le 13 février 2025 la sacristie de l'église, au 165 principale, Sainte-Monique, à 19 h 00 (19 h 08).

Sont présents :

Siège #1 - Mme Marthe Tétreault

Siège #4 - M. Michel Veilleux

Siège #5 - Jean-François Guévin

Siège #6 - Lisa-Marie Lemire

Est/sont absents :

Siège #2 - Mme Nathalie Chapdelaine

Siège #3 - Mme Marylène Gauthier

Formant quorum sous la présidence de madame Denise Gendron, mairesse. Assiste également à la séance, monsieur Patrice Vaugeois, directeur général et greffier-trésorier.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2 - Constatation des présences et quorum

Les conseillers se présentent par numéro de siège.

2025-02-42

3 - Adoption de l'ordre du jour

La mairesse rappelle que tous les conseillers ont reçu l'ordre du jour au moins quarante-huit (48) heures à l'avance. Ils déclarent l'avoir lu.

Monsieur Patrice Vaugeois fait la lecture de l'ordre du jour.

1 - Ouverture de la séance

2 - Constatation des présences et quorum

3 - Adoption de l'ordre du jour

4 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement de taxations 2025

5 - Période de questions

6 - Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par Mme Marthe Tétreault

APPUYÉ par Mme Lisa-Marie Lemire

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE

2025-02-43 4 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement de taxations 2025

Par la présente, le conseiller Michel Veilleux

Donne avis de motion qu’à une prochaine séance du conseil, il sera proposé l’adoption du règlement numéro 01-2025 - Règlement fixant les taux de taxation 2025 abrogeant le règlement numéro 01-2024 ;

Avis est également donné que le projet de règlement a été déposé à cette même séance et sera disponible, à la suite de la tenue de la présente séance du conseil, pour consultation au bureau municipal du 247, rue Principale durant les heures d’ouverture régulières et sur le site Internet de la municipalité à l’adresse suivante : www.sainte-monique.ca

DÉPOSÉE

5 - Période de questions

Aucune question de l'assistance.

2025-02-44 6 - Levée de la séance

L’ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-François Guévin,

Que la séance soit levée à 19 h 10.

ADOPTÉE

Je, soussignée, Denise Gendron, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

Denise Gendron
Mairesse

Patrice Vaugeois
Directeur général et greffier-trésorier.

La Mairesse est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n’exerce pas son droit de veto. Par sa signature, la mairesse scelle et exécute toutes et chacune des résolutions et règlements inscrits dans le présent procès-verbal.

Denise Gendron
Mairesse